

Le Souhet

N°
91

Journal d'Informations
Municipales de Bondigoux

Janvier - Juin 2020



Edito du Maire

Concitoyennes, Concitoyens,

C'est avec grand plaisir que je vous retrouve au travers de cet édit ! Beaucoup d'événements, prévus et imprévus, se sont en effet succédés tout au long de ce semestre.

Tout d'abord, je souhaite vous remercier pour votre confiance renouvelée à notre groupe, à la fois rajeuni et élargi suite au changement de strate de la Commune, lors des élections du 15 mars. Il y a un peu plus d'un mois, nous avons pu enfin installer le nouveau Conseil municipal. Rapidement, nous avons tous pris ou repris nos fonctions ainsi que le suivi des travaux en cours de préparation, en intégrant bien entendu à notre activité les mesures encore en vigueur liées au déconfinement.

Je tiens également à saluer la détermination dont vous avez fait preuve tout au long de cette période de confinement, respectant avec rigueur les règles sanitaires dictées par le Gouvernement, notamment lors du scrutin du 15 mars. Il est à noter que, plus qu'ailleurs dans le pays, beaucoup d'entre vous se sont déplacés pour cet acte civique...

Cette période de privations en tout genre a dû être gérée au mieux par chacun de vous. Les personnes les plus à risques et dites vulnérables ont pu être suivies par l'implication de la Mairie, mais aussi et surtout par la proximité de leurs proches. Si cet épisode singulier aura créé une désorganisation de toute l'activité économique, dont les douloureuses conséquences sont vraisemblablement à venir, il est toutefois à noter qu'aucune personne n'a souffert de ce virus dans notre village. En lien avec cet épisode de pandémie, je souhaiterais également saluer l'esprit de solidarité exprimé par nos couturières volontaires afin d'approvisionner les Bondigounaises et Bondigounais de masques réutilisables. Cet élan de générosité a été conduit par Nathalie SOURBIE (le adjointe) et Corinne LEROY (Présidente de l'ACSA), que je tiens tout particulièrement à remercier.

Vous êtes restés 6 mois sans Souhet : c'est une première depuis la création de ce journal. Pourquoi cette attente aussi longue ? Deux éléments ont coïncidé : le cumul du passage à une parution trimestrielle depuis le début de l'année et la non parution de l'édition du premier trimestre pour cause de Covid-19.

Si l'on doit faire un point sur les travaux prévus sur cette année, vous ne serez pas surpris d'apprendre que... rien

n'a été fait, tout ayant nécessairement été reporté à plus tard. Je veux notamment parler de l'installation de la **Fibre optique** prévue pour cet automne, dont la commercialisation sera très certainement repoussée à l'an prochain. Idem pour l'installation des antennes pour la **Téléphonie mobile**. À ce sujet, vous trouverez en complément du Souhet une documentation très complète sur leur déploiement : il s'agit de vous informer au mieux quant aux aspects sanitaires, techniques et esthétiques liés à cette mise en place. Concernant l'opération d'**Effacement des réseaux** route de Montvalen, qui était prévue pour ce printemps, il y aura là aussi des délais supplémentaires. À ce jour, je n'ai aucune information sur le démarrage des travaux. J'ose l'espérer d'ici la fin de l'été... Les seuls que nous pourrions relancer, certes avec du retard, sont ceux de la mise en œuvre du **Parking** rue Marius Cazeneuve. Le travail de la Commission a démarré très rapidement et le chantier devrait reprendre d'ici peu.

Pour ce qui est du **Rapport financier de l'exercice 2019**, celui-ci a fait apparaître une forte augmentation des dépenses. Certes l'équilibre budgétaire reste positif... mais nous avons dû faire face à une augmentation des investissements : travaux réalisés (prévus dans le budget de la mandature) mais aussi inflation régulière, depuis plusieurs années, de la participation SIGEP (Affaires scolaires et périscolaires), qui représente une dépense jamais atteinte jusqu'à présent (155 000 €). Vous le savez déjà, c'est le curseur financier que nous ne maîtrisons pas et qui peut rapidement faire basculer le budget d'une commune si, avec l'ensemble des élus qui dirigent ce syndicat (Bondigoux, Layrac et Mirepoix), nous n'y prenons pas garde. À ceci, il faut ajouter une légère mais régulière baisse des dotations de l'Etat depuis quelques années.

La situation financière de Bondigoux reste toutefois solide. Il faudra cependant que la nouvelle équipe en place tienne compte de ces paramètres avant de lancer des programmes futurs d'investissement. Une réflexion devra notamment être engagée au niveau du SIGEP afin d'adapter les charges ainsi que les investissements à venir. D'autres actions devront également être mises en place si nous souhaitons engager des travaux plus conséquents. Enfin, je tiens à rassurer chacun d'entre vous sur la stabilité des taux de l'imposition locale sur la durée de cette mandature.

Le Maire, Didier ROUX

Sommaire

P. 1 - Edito du Maire.

P. 2 - Le repas des Aînés. Remise des médailles.
Elections : Composition du Conseil Municipal.
Pays Tolosan.

P. 3 - Info fête locale. Info Seniors en vacances. La bibliothèque.
Recensement de la population 2020.
Cimetière communal, fin de procédure.

P. 4 - Infos Bondigoux.



Le repas du 11 janvier 2020 s'est déroulé dans une ambiance très festive grâce au trio Pop'in. Ces 3 chanteuses, joueuses de plusieurs instruments, ont communiqué leur joie de vivre et leur plaisir de jouer et de chanter à toute la salle. Avant leur récital, les convives se sont régalé avec le repas servi par le restaurant Ô TOULOUSAIN de Bondigoux. Le conseil municipal remercie toutes les personnes présentes à cette réunion annuelle qui permet de renouer les liens entre concitoyens.



M. le Maire, en présence des membres de l'ancien Conseil Municipal a remis à Mme Danièle CUARTERO, M. Michel ESCOUBIÉ et M. Yves BELLOC, la médaille de la Commune pour leur investissement dans la vie communale durant leurs différents mandats d'élu.

Danièle CUARTERO

- ➔ Conseillère municipale de 2001 à 2008.
- ➔ Adjointe au maire de 2008 à 2020.

Michel ESCOUBIÉ

- ➔ Conseiller municipal de 1971 à 1977
- ➔ Adjoint au maire de 2008 à 2020

Yves BELLOC

- ➔ Conseiller municipal de 2008 à 2020

Elections Municipales du 15 mars 2020 - Composition du Conseil Municipal (réunion du 28/05/2020)

Fonction	Nom	Prénom	Délégations
Maire	ROUX	Didier	
1er Adjoint	SOURBIER-CAZELLES	Nathalie	Finances/ affaires scolaires et péri-scolaires/ affaires sociales
2ème Adjoint	PEREZ	Thierry	Finances/urbanisme/intercommunalité/gestion locative
3ème Adjoint	GAIO	Michel	Finances/ environnement/ bâtiments/eau potable
Conseillère	LEROY	Corinne	
Conseiller	ROMAIN	Philippe	
Conseiller	GEORGES	Éric	
Conseillère	PONSOLLE	Véronique	
Conseillère	BABRON	Fiona	
Conseillère	DELBOY	Géraldine	
Conseiller	VIDALLET	Arnaud	
Conseiller	RUBIO	Vivian	
Conseiller	LUGAN	Pascal	
Conseiller	ROUX	Christophe	
Conseillère	BONHOMME	Véronique	





FETE LOCALE 2020

Le Comité des Fêtes et la Municipalité, ont décidé, avec regret, l'annulation de notre

fête locale pour cette année 2020.

En effet, la complexité de la mise en oeuvre des gestes barrière préconisés ne nous permet pas d'assurer cet évènement dans de bonnes conditions.

Aussi, cette décision a été prise pour votre sécurité, et, afin de ne prendre aucun risque.

En vous souhaitant un bel été, nous vous donnons rendez-vous en 2021. L'ACSA



En raison de la crise sanitaire liée au Covid 19 et des préconisations édictées par le gouvernement pour assurer la sécurité des personnes, il est, notamment, fortement déconseillé aux personnes considérées "vulnérables" de se regrouper et/ou

de participer à des activités collectives.

De ce fait, les communes organisatrices ont décidé, d'un commun accord et à leur grand regret, d'annuler le voyage seniors prévu du 26 septembre au 03 octobre 2020 à Roquebrune-sur-Argens pour une « Escapade dans le Pays Varois »

Dans la mesure du possible, c'est-à-dire en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, l'organisation d'un séjour vers cette destination pourra être reconduite l'année prochaine.

BIBLIOTHEQUE Petit Rappel

La bibliothèque est ouverte 2 fois par mois, le samedi de 16h à 17h30.

Le contingent de livres prêté par la Médiathèque va être renouvelé. Si vous êtes intéressés par des livres particuliers, vous pouvez me contacter au 05 61 09 27 40 pour me le signaler.

Un rayon de livres à gros caractères est présent sur les rayons de la bibliothèque et pourrait vous convenir.

Voici les prochaines dates d'ouverture : 4 JUILLET / 1 AOUT / 5 et 19 SEPTEMBRE

A bientôt et au plaisir de vous y retrouver.

Mme Jacqueline PEYRE



99,2% de la population a été recensée, 2 foyers n'ont pas été recensés :
- Un foyer pour absence de longue durée. / - Un foyer n'a pas pris le temps de répondre.
53,6% ont répondu par Internet.

Le recensement de la population 2020

Récapitulatif de l'enquête	2020	2015
Logement d'habitation		
Résidences principales	220	207
Résidences secondaires	10	12
Logements vacants	22	18
Total logements collectés	252	237
Bullens individuels	555	526
Fiche logement non enquêtés	2	1
Nombre supposé de personnes dans le logement non enquêté	3	4
TOTAUX		
Total des logements enquêtés	254	238
Total des personnes recensées	558	526
(ne sont pas comptabilisées les personnes dites "comptées à part" comme les enfants vivant ailleurs pour leurs études)		

Cimetière communal : Reprise des concessions à l'état d'abandon - Fin de la procédure.

La commune a engagé, il y a maintenant plus de 3 ans, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière. La procédure est arrivée à son terme et les travaux de relevage physique de ces sépultures ont été réalisés.

17 concessions étaient concernées par la procédure :

- 3 ont été remise en état par les familles
- 13 concessions ont été définitivement constatées à l'état d'abandon et reprises
- 1 concession a été inscrite au patrimoine communal en raison de son intérêt historique Tombe n°24 Carré D. La commune se charge de sa remise en état.

« Général François RICARD à Bondigoux le 19/12/1858, fils de Jean RICARD et Magdelaine DELBOSC. Inspecteur-pharmacien, puis Général durant la guerre de 14-18. Le 15/12/1923, il assistera, dans la cathédrale Saint- Etienne de Toulouse, au sacre de son frère Louis Ricard nommé évêque de Nice et dont le buste se trouve dans l'église de Bondigoux. Il décède en 1941. »

ELAGAGE

« Il est impératif de tailler les végétaux plantés en bordure de voie, de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur le domaine public. Il doit être laissé la libre circulation complète pour les piétons qui empruntent les trottoirs et la circulation routière ne doit pas être entravée.

Faute d'exécution par le propriétaire, les opérations pourront être effectuées d'office par la commune et aux frais du propriétaire après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet. »

DEBROUSSAILLAGE

« Pour des raisons de salubrité et de sécurité, les propriétaires de parcelles incultes encombrées de broussailles sont tenus de procéder, par tout moyens à leur convenance, au débroussaillage de leur terrain avant le 30 juin de chaque année. A défaut d'exécution, un arrêté individuel motivé sera pris afin d'enjoindre le propriétaire à effectuer les travaux dès lors que l'état de son terrain est susceptible de porter atteinte à la sécurité et salubrité publique. »



Brûlage des déchets verts

Les particuliers et les professionnels n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune de porte à porte. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.



BRUIT DE VOISINAGE

Nous vous rappelons que les travaux bruyants de bricolage et de jardinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse...) ne peuvent être effectués qu'aux jours et horaires suivants : (arrêté préfectoral n° 083 du 23 juillet 1996)

- ▶ jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ▶ samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ▶ dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Les infractions à l'arrêté sont passibles d'une amende contraventionnelle définie par l'article 131-13 du code pénal. Les services de gendarmerie sont habilités à contrôler, à constater les infractions à la loi et à faire appliquer l'arrêté.

Respecter ces consignes est avant tout respecter la tranquillité de vos voisins.



La Mairie reçoit régulièrement des plaintes concernant la divagation de chiens dans le village. La municipalité rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse, et les propriétaires doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la divagation hors de leur domicile de leur animal.

Le non respect de la législation peut conduire à la mise en fourrière immédiate de l'animal et son propriétaire s'expose à une amende au tarif vigueur.

De plus si l'animal quant à lui, s'il n'est pas identifié par une puce ou un tatouage risque l'euthanasie.

Etat Civil : DÉCÈS



Didier RIEUCAU
le 13 février 2020 à l'âge
de 57 ans

Manuel GONZALEZ
le 22 février 2020 à l'âge
de 55 ans

Attention : La mairie sera fermée du 13 au 17 juillet inclus.



Travaux de peinture, pose de papiers-peints, parquets et autres bricolages....

Bocelli Peinture Rénovation

B P R
06 35 34 53 79

216 Rue Marius Cazeneuve
31340 Bondigoux
SIRET 88167825400015



MAIRIE DE BONDIGOUX : 1, rue Principale 31340 Bondigoux - Tél: 05.61.09.38.16 Fax: 05.61.74.89.46
E.mail: secretariat@bondigoux.fr - Site : www.bondigoux.fr
Ouverture au public : lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
mardi et jeudi de 13h à 17h et mercredi de 8h30 à 12h
En cas d'urgence : Le Maire : 06.62.33.34.64

Le Souhet